



Groupe de travail : Volet RH du nouveau réseau de proximité

Paris, 17 septembre 2019

OBJET : Demande de report

Monsieur le Directeur Général
Monsieur le Chef du service des ressources humaines,

Nous avons bien reçu la convocation pour le groupe de travail du 24 septembre 2019 sur le volet RH du nouveau réseau de proximité.

L'UNSA et la CGC vous demande un nouveau report de ce groupe de travail et une scission des thématiques que vous souhaitez aborder lors de cette réunion.

Pourquoi nous demandons un report de ce groupe de travail.

Tout d'abord, il ne nous paraît pas opportun que ce groupe de travail se tienne alors que la concertation est toujours en cours au niveau local sur les projets de géographie revisitée. Cela donnerait immanquablement le sentiment que tout est déjà ficelé alors que la concertation est prévue pour se dérouler au moins jusqu'à la fin du mois d'octobre, selon nos informations.

En l'état, les fiches du groupe de travail n'ont pas évolué entre la réunion initialement prévue le 11 juillet dernier et celle programmée le 24 septembre prochain. Pourtant, dans l'intervalle, la direction a publié deux notes de service le 2 septembre 2019 sur la mise en œuvre de la prime de restructuration de service et le complément indemnitaire d'accompagnement. Ces deux points sont à l'ordre du jour du groupe de travail du 24 septembre qui devait être une réunion de concertation ! Cela nous laisse à penser qu'il n'y aura aucune discussion possible à ce sujet, ce qui réduit fortement le champ des possibles.

Pourtant, nous avons exprimé des demandes spécifiques sur l'amélioration du dispositif de la PRS dont la DGFIP aurait pu prendre l'initiative. La démarche de l'administration sur ce sujet clos toute discussion et laisse mal augurer du sort qui serait réservé à nos autres demandes.

Enfin, nous avons cru comprendre que le secrétariat général du ministère allait organiser en octobre un groupe de travail ministériel sur l'accompagnement social des projets de transformations qui sont en cours dans les différentes administrations du ministère. Puisqu'il semble que la DGFIP ne prendra pas l'initiative de proposer des améliorations aux dispositifs prévus par la loi de transformation de la fonction publique, l'UNSA et la CGC porteront leurs demandes au niveau supérieur en espérant avoir une écoute plus attentive.

Pourquoi nous demandons une scission des thématiques abordées.

Lors du groupe de travail portant sur la « nouvelle organisation du réseau déconcentré SPL » nous avons indiqué qu'il nous paraissait nécessaire que l'ensemble des sujets relatifs à une même thématique soit abordé lors d'un seul et même groupe de travail. Ainsi, la fiche n°2 sur la réorganisation du réseau comptable du SPL, qui précise les modalités de choix des chefs de service de gestion comptable, de l'adjoint du SGC, des CDL et les mesures d'accompagnement afférentes à ces réorganisations, ne peut pas être déconnectée des discussions sur les métiers. Il en va de même des discussions sur les régimes indemnitaires. Cela constitue un tout. Nous demandons un groupe de travail transverse, qui réunisse tous les acteurs (métiers et RH), afin que la nouvelle organisation du SPL puissent être appréhendée sur tous ces aspects.

Concernant la fiche 4. L'administration veut apporter de nouvelles modifications aux règles de mutation alors que le bilan des préfigurations qui ont été mises en place en 2019 dans 14 directions sur l'affectation nationale au département et les mouvements locaux n'a pas encore été fait. Il nous semble nécessaire d'examiner ce bilan avant d'envisager toute nouvelle modification des règles de mutation.

L'administration indique que les conditions de vie au travail des agents doivent être préservées. Dans toutes les mesures qui sont proposées ce sont les règles de gestion des agents qui doivent s'adapter aux nouvelles organisations et non l'inverse. Pourquoi l'administration n'adapterait pas le calendrier de ces restructurations pour que les règles de gestion ne soient pas sans cesse bouleversées ? La stabilité est un gage de sérénité. Pour l'UNSA et la CGC, les dispositions prévues dans la fiche 4 n'ont donc pas lieu d'être. Les règles actuelles sont suffisantes pour gérer les situations évoquées. Nous demandons l'abandon de cette fiche.

De même, le thème de la fiche 3 est totalement prématuré. Il aborde les éventuelles conséquences de la délocalisation de services sur les règles de mutation alors que nous ne connaissons même pas les services qui pourraient être concernés. Notre ministre évoque 2024 pour une mise en œuvre effective.

L'UNSA et la CGC veulent s'inscrire dans un dialogue social constructif. Cependant, nous constatons à nouveau que les conditions actuelles du dialogue social ne sont pas réunies pour permettre une véritable concertation. Nous attendons des actes concrets de votre part qui montrent que la méthode de dialogue qui prévalait jusqu'à présent est appelée à évoluer plus positivement, sur la base de propositions ouvertes à discussion.

Nous espérons, Messieurs, que vous voudrez bien accorder une suite favorable à l'ensemble de nos demandes.

Bien cordialement

Raphaël Dupenloux

Secrétaire général UNSA DGFIP

Marie-Christine Caraty-Quiquet

Présidente de la CGC DGFIP